

Politique groupe : Droits humains et engagement sociétal



Politique droits humains et engagement sociétal
24 juin 2021

Champ d'application et objectif

La Politique droits humains et engagement sociétal de Holcim (la "Politique") s'applique à Holcim Ltd. et à ses filiales dans nos pays consolidés et gérés ("Holcim"), et définit la manière dont nos employés doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. Nous attendons également des fournisseurs qu'ils adhèrent à cette Politique (entre autres exigences).

La Politique fait partie des valeurs fondamentales de Holcim et son principal objectif est de définir l'engagement sociétal et en matière des droits humains de la société. Les initiatives sociétales complètent l'engagement de Holcim en matière de droits humains et ne sont pas considérées comme une alternative à notre travail sur le respect des droits humains. Cette politique est accessible au public et fait l'objet d'une révision régulière.

Notre engagement en faveur des droits humains

Holcim s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains et du travail dans le cadre de ses opérations, de ses activités commerciales, de ses relations d'affaires et dans les communautés où elle travaille. Le respect des droits humains est fondamental pour la manière dont nous menons nos affaires et notre capacité à opérer.

Notre engagement est aligné avec les principes et valeurs contenus dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les droits internationalement reconnus dans la Charte internationale des droits humains, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, ainsi que sur les lois applicables localement. Lorsque la législation nationale et les normes internationales en matière de droits humains diffèrent, nous nous efforçons de suivre la norme la plus élevée dans la mesure du possible. Nous travaillons avec un certain nombre d'organisations internationales, telles que le Pacte mondial des Nations unies, pour renforcer le respect des droits humains.

Cette politique a été élaborée à la suite d'une vaste enquête mondiale et d'entretiens avec des cadres de Holcim, ainsi qu'avec la contribution d'experts externes en matière de droits humains et d'autres parties prenantes, notamment des représentants de la société civile et des communautés.

Le Chief Executive Officer et le Chief Sustainability and Innovation Officer (membre du comité exécutif) de Holcim assument la responsabilité globale de la politique ; la supervision et les évaluations de performance sont effectuées par le Comité santé, sécurité et durabilité

du Conseil d'administration ; les Chief Executive Officers et les comités exécutifs des pays où nous opérons assument la responsabilité de l'évaluation et de la résolution des problèmes locaux en matière de droits humains.

Nous communiquons clairement et activement nos attentes en matière de droits humains vis-à-vis de nos employés et de nos partenaires commerciaux dans des documents clés tels que le [Code de conduite des affaires](#) et le [Code de conduite des affaires pour les fournisseurs](#). D'autres politiques pertinentes sont énumérées dans la Directive sur les droits humains et l'engagement sociétal. Toutes les personnes, y compris les fournisseurs et les partenaires commerciaux, sont tenues d'agir conformément à notre Code de conduite des affaires lorsqu'elles agissent en notre nom. Nous nous engageons à impliquer en permanence les parties prenantes et à effectuer une diligence raisonnable dans le but de comprendre, d'identifier et d'évaluer les risques potentiels ou réels pour les personnes que nous provoquons ou auxquels nous contribuons dans le cadre de nos propres opérations, de nos chaînes d'approvisionnement et des communautés où nous opérons.

Notre approche de la diligence raisonnable est basée sur des évaluations approfondies qui sont effectuées au niveau des pays et des sites, ainsi que sur les risques identifiés dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous effectuons des évaluations des droits humains selon un cycle de trois ans, et plus fréquemment dans les pays et les sites considérés à haut risque ou lorsque nous estimons qu'un examen urgent est nécessaire. Notre approche est décrite dans notre directive sur les droits humains et soutenue par des orientations internes pratiques, des processus, des plates-formes et des modèles, ainsi que par [nos standards de contrôle interne](#), dont le respect est régulièrement évalué par notre département de contrôle interne dans chaque pays et soumis à un audit par le département d'audit interne du groupe. Nous intégrons les résultats de notre diligence raisonnable dans nos systèmes internes et nos processus de gestion des risques d'entreprise (GRE), nous élaborons des plans d'action et nous suivons les progrès réalisés. Nous communiquons et travaillons avec nos parties prenantes sur la manière d'aborder les impacts et de rechercher des solutions aux problèmes soulevés.

Nous avons identifié sept risques importants pour les droits humains liés à nos activités, que nous pouvons causer ou auxquels nous pouvons contribuer, et que nous cherchons de manière proactive à identifier, cesser, prévenir ou atténuer. Il s'agit de :

- la santé et la sécurité ;
- les conditions de travail dans nos opérations et en particulier dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- la discrimination et le harcèlement ;
- les abus et les violations liés à la sécurité ;
- le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement à haut risque ;
- les poussières et autres émissions ;
- et le changement climatique et ses impacts.

Il s'agit là de nos principaux domaines d'intervention. Nous continuons de manière proactive à évaluer et à traiter d'autres risques potentiels ou réels pour les personnes, causés ou auxquels contribuent nos activités. Ceux-ci sont décrits dans notre directive sur les droits humains.

Nous reconnaissons la nécessité de nous engager activement et de coopérer pour traiter et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs que nous avons causés ou auxquels nous avons contribué par nos propres activités. Nous prenons les mesures appropriées pour éviter qu'ils ne se reproduisent, améliorer les pratiques futures et tenir compte d'autres mesures

correctives, comme le soulignent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Nous nous efforçons également d'exercer notre influence pour traiter ces questions dans le cadre de nos relations commerciales. En outre, nous nous engageons à collaborer activement à des initiatives permettant l'accès à des voies de recours, telles que les Points de contact nationaux de l'OCDE et des mécanismes similaires. Nous traitons les plaintes et les griefs reçus par le biais [de notre ligne d'intégrité mondiale](#), ainsi que d'un certain nombre de mécanismes de griefs au niveau des sites et des communautés.

Notre travail sur les droits humains est continu ; nous considérons que la mise en œuvre de la politique est essentielle. Notre engagement est soutenu par une formation accrue aux droits humains avec des experts internes et externes. Nous cherchons à instaurer une culture du respect des droits humains dans nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et chez nos partenaires commerciaux, où que nous soyons. Nous considérons également qu'une culture de respect des droits humains va au-delà de la gestion des risques pour inclure des opportunités de promouvoir la réalisation des droits des personnes dans les communautés où nous travaillons dans différentes parties du monde.

Notre engagement sociétal

Au-delà de notre engagement en faveur des droits humains, nous nous efforçons d'être une entreprise citoyenne de confiance et de contribuer au développement sociétal et économique des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous cherchons à faire partie intégrante des communautés en leur donnant accès au travail, à la formation et aux compétences, et en nous approvisionnant localement chaque fois que cela est possible.

Nous évaluons les besoins locaux et établissons des partenariats avec les parties prenantes autour de nos opérations pour contribuer au développement éducatif, culturel, social et économique. Ces initiatives sont conçues pour améliorer les moyens de subsistance des plus vulnérables et s'attaquer aux causes profondes des défis sociétaux, tels que la pauvreté, le manque de logements décents et d'accès aux soins de santé et à l'éducation dans les communautés où nous opérons, et elles font partie de notre contribution aux Objectifs de développement durable. Nous encourageons et soutenons l'engagement des employés dans le bénévolat et le travail communautaire.

Nos initiatives sociales se concentrent sur trois domaines principaux au profit des communautés :

- Le logement abordable et les infrastructures ;
- l'éducation et les compétences ;
- et la santé.

Notre engagement sociétal est complété par une [directive stratégique sur les investissements sociaux, le parrainage et les dons](#), qui détaille les exigences des initiatives spécifiques, suit leur progression et mesure leur impact.

Le respect des droits humains est une valeur fondamentale pour notre entreprise ; nos initiatives sociétales garantissent que nous avons également un impact positif sur les communautés dans les zones où nous opérons. Nous nous engageons à créer un impact sociétal positif à travers et au-delà de nos activités, pour les employés, les partenaires et les communautés.

Document Control			
Approuvé par		les membres du Comité exécutif du Groupe responsables Jan Jenisch, Chief Executive Officer Magali Anderson, Chief Sustainability and Innovation Officer	
Politique, directives et MCS connexes		Directive sur les droits humains Directive sur les investissements sociaux stratégiques. le parrainage et les dons MCS 62, Impact sociétal : Droits humains et parties prenantes	
Contrôle de version			
Nombre de version	Date d'émission	Auteur	Informations mise à jour
Version 1, Politique de citoyenneté d'entreprise	20 octobre 2016	Bernard Matthieu	Première publication
Version 2, Politique droits humains et engagement sociétal	24 juin 2021	Sabine Loetscher, Renata Cunha	Révision complète renforcement de notre engagement en faveur des droits humains ; identification des risques saillants ; nouveaux domaines d'intervention pour les initiatives sociales.